

Genre et développement : émergence d'une approche en évolution

- Cette fiche utilise les catégories de genre femmes/hommes. Malgré les écueils contenus dans la binarité, nous avons choisi de maintenir ces catégories qui restent opérantes pour une partie de la population. Nous sommes bien conscientes que des personnes ne se reconnaîtront pas dans ces catégories. Nous sommes également attentives à ne pas forcer les personnes à révéler une identité de genre non binaire et qui pourraient les mettre en danger.
- Les exemples cités nous ont semblé pertinents, cependant ils mériteraient une analyse plus approfondie des rapports de pouvoir à l'œuvre.

« Dans le domaine du développement, cette approche vise à rendre visibles les inégalités, par la mise en évidence des mécanismes discriminatoires, afin qu'elles soient prises en compte directement dans les politiques, programmes et projets. » **Coordination Sud**

- Dans le monde, 70 % des personnes pauvres sont des femmes.
- En Amérique latine et Caraïbes, 80 % du travail féminin n'est pas rémunéré.
- En Afrique sub-saharienne, 76 % des personnes de 15 à 24 ans atteintes du VIH sont des femmes.
- En Asie du Sud, près de 70 % des femmes employées exercent dans le domaine agricole ; à peine plus de 10 % des propriétaires d'actifs fonciers sont des femmes.

(rémunération, statut, conditions de travail et pouvoir décisionnel) est mis en avant pour mobiliser un ensemble de parties prenantes, et notamment les responsables économiques et politiques, en direction de la lutte contre les inégalités femmes-hommes. Bien que ces arguments soient fondés sur des chiffres et analyses concrètes et constituent effectivement un levier de mobilisation, il est important de souligner que la lutte contre les inégalités de genre est un objectif en soi et indispensable au respect des droits humains.

L'approche Genre et Développement - GED (*Gender and Development* – GAD) est en partie le résultat d'une institutionnalisation progressive de revendications portées par différents courants et collectifs féministes. Dans les années 1970, ces revendications venant de collectifs aux orientations diverses ont porté suffisamment fort pour trouver écho à la table des négociations internationales et être prises en compte dans les politiques publiques de développement. Cette approche traduit également la volonté des organisations internationales de renforcer les impacts positifs des projets de développement. Elle vise ainsi à assurer une égalité d'accès aux opportunités socio-économiques aux femmes comme aux hommes dans une perspective de croissance durable et inclusive.

L'approche Genre et Développement vise à rendre visibles les mécanismes et conséquences des inégalités et violences liées au genre. Elle permet ainsi de les intégrer dans les stratégies et projets de développement, en vue de ne pas détériorer une situation préexistante et/ou d'apporter des solutions pour l'améliorer.

Le biais économiste de l'approche Genre et Développement

L'argument économique qui valorise les gains potentiels générés par une meilleure intégration des femmes à la sphère économique

Elle repose sur :

- Le paradigme du développement, lui-même évolutif. D'abord perçu comme un processus de pacification mondiale au sortir des guerres, puis parallèlement aux accessions à l'indépendance comme une trajectoire de modernisation des pays dits du Tiers-Monde, il est aujourd'hui appréhendé à travers la notion de « développement durable », qui reconnaît l'interdépendance des défis économiques, socio-politiques et environnementaux tendant à dépasser les clivages Nord-Sud ;
- La prise en compte des rapports de genre (fiches 1 à 4) ;
- Des outils d'analyse et méthodologies d'intervention spécifiques (détaillés dans les fiches 6 à 9).

Les concepts de « genre » et « développement » sont donc évolutifs, tout comme leur articulation. Celle-ci est le fruit d'une production historiquement et culturellement située. La notion de « développement » se situe dans le cadre de relations Nord-Suds¹ marquées par des rapports de pouvoirs et, par conséquent, les cadres d'analyse du genre qui y prévalent ne sont pas neutres.

¹ Nous avons choisi de mettre Nord au singulier pour faire référence à l'hégémonie des pays colonisateurs. Le choix de Suds au pluriel permet de rendre visible au contraire la diversité des pays colonisés.

Enjeux au coeur de l'approche Genre et Développement

Empowerment

Le concept d'*empowerment* est traduit en français par « accroissement du pouvoir d'action des catégories sociales opprimées », parfois aussi par empouvoirement ou autonomisation. Dans le cadre de l'approche GED, ce sont spécifiquement les femmes, plus précisément les femmes des Suds, qui sont visées.

Dans cette approche, il s'agit d'agir sur les « capacités » (« *capabilities* ») des individus et communautés à prendre en charge de manière autonome leur trajectoire socio-économique et leur destin personnel, grâce à des facteurs internes (niveau d'éducation, santé, libre-arbitre, etc.) et externes (accès aux ressources, aux droits, aux opportunités) favorables à l'émancipation.

L'approche par les capacités

Le concept de « capacités » est d'abord introduit par Amartya Sen, qui le fait reposer sur 2 piliers : la liberté de décision (pouvoir effectuer ses propres choix de manière éclairée) et la légitimité de l'action pour mettre en œuvre ces décisions. Il a ensuite été investi par de nombreux chercheurs-se-s féministes qui ont pu en élaborer une interprétation favorable aux processus d'émancipation et de transformation. Dans son essai Martha Nussbaum ou la démocratie des capacités, Fabienne Brugère présente ainsi la notion de capacités. Selon la philosophe, « Respecter la valeur d'égalité des personnes revient à promouvoir leur capacité à construire une vie en accord avec leurs projets, leurs désirs et leurs rêves. La dignité humaine est liée à la possibilité pour tous les humains d'être dans l'activité [...] Chaque agent mérite un égal respect de la part des lois et des institutions, ce qui ne veut pas dire que chacun arrivera nécessairement à la même condition. Mais, le déploiement des talents, des efforts, des désirs afin de faire quelque chose de sa vie ne saurait être empêché ou réservé à quelques-uns. »

L'*empowerment* revêt ainsi des dimensions à la fois économiques et politiques, individuelles et collectives.

Il est à noter que le recours à l'*empowerment* a émergé sous l'influence de la réflexion du réseau de chercheuses, militantes et responsables politiques féministes DAWN (Development Alternatives with Women for a New Era) prônant des actions communautaires de terrain pour entraîner des transformations structurelles visant l'égalité femmes-hommes. Il a par la suite fait l'objet de vives critiques au fil de son institutionnalisation au sein de l'agenda du développement. Les organisations internationales sont ainsi régulièrement critiquées pour l'adoption d'une approche très libérale de l'*empowerment*, qui néglige ses dimensions de mobilisation collective, politique et d'auto-détermination et fait porter les réussites et les échecs de cette approche sur les individus, sans lien avec l'organisation du pouvoir.

Mainstreaming

Le « *gender mainstreaming* », qui peut se traduire par « intégration transversale du genre » est le principal outil de politique publique pour la prise en compte du genre dans les projets de développement. Après avoir été évoqué pour la première fois lors de la Conférence de Nairobi en 1985, il est adopté en 1995 dans le cadre du Programme d'Action de la Conférence de Beijing grâce au plaidoyer des ONG. Il se déploie en particulier au sein des instances européennes qui le définissent comme visant « la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques » (Conseil de l'Europe).

Le *gender mainstreaming* est reconnu pour sa portée institutionnelle et politique, comme principal outil ayant permis de dépasser la vision du genre comme des « projets dédiés aux femmes ». Néanmoins, il peut également être mis en cause à plusieurs niveaux :

- Par les institutions de financement du développement, qui, sans abandonner l'approche, en mesurent les limites et recommandent l'adoption de stratégies plus ciblées afin de réduire les inégalités ;
- Par les chercheur-se-s et la société civile, qui alertent sur le risque de dilution des enjeux spécifiques au genre dans une approche transversale. Certaines critiques insistent également sur la construction sociale de la catégorie femmes qui se fait au regard d'un universel qui reste associé au masculin, ce qui a conduit à l'utilisation du terme « *gender menstreaming* ».

Le concept de « *diversity mainstreaming* » est ainsi parfois mobilisé comme alternative intégrant des approches plus intersectionnelles et participatives, plus à même de tenir compte des différences entre les femmes elles-mêmes dans les politiques d'égalité.

Égalité et équité

La notion d'*égalité* est ancrée dans le droit international et dans le droit de nombreux pays. Elle a un objectif de développement transformationnel, et vise que toutes et tous bénéficient des mêmes droits, opportunités et statuts, sur les plans politique, économique, culturel, etc.

Des politiques visant l'égalité entre les femmes et les hommes impliquent de modifier des lois discriminantes quand il y a inégalité en droit (par exemple, la transmission du nom de famille paternel aux enfants). Elles peuvent également porter attention aux écarts de genre, puisque l'égalité de droit ne mène pas automatiquement à l'égalité de fait. Ainsi, des politiques d'égalité pourront s'attaquer aux écarts de salaires entre femmes et hommes, en mettant en avant le leitmotiv « à compétences égales, salaire égal ».

C'est au nom de l'égalité que la **parité** peut être imposée, comme elle l'a été en France et dans d'autres pays dans les instances dirigeantes des entreprises du CAC40. La parité peut être un outil, un instrument en faveur de l'égalité, mais elle se place au niveau de la représentation et n'est en aucun cas une condition suffisante. S'il y a 50 % de femmes dans un Conseil d'administration mais que les hommes occupent les fonctions les plus valorisées et tout le temps de parole, il n'y a, dans les faits, pas égalité. Par ailleurs, la parité peut difficilement être atteinte sans levier permettant aux femmes d'arriver jusqu'à ces instances de décision. Pour y remédier, il faut tout à la fois encourager les femmes et les filles à se tourner vers des filières socialement valorisées mais surtout sanctionner les attitudes qui mettent en place un environnement hostile à leur égard (remarques sexistes, choix plus ou moins conscient de privilégier les hommes, etc.).

Ainsi, toutes les politiques visant à l'égalité ne participent pas forcément à l'avènement d'une société plus juste, surtout si elles n'intègrent pas la notion d'**équité**.

L'équité consiste en une démarche visant à corriger les inégalités de départ, pour les compenser, afin d'arriver à l'équivalence des opportunités, en tenant compte des besoins et intérêts spécifiques des différents groupes sociaux. Elle implique de prendre en compte les barrières spécifiques aux individus et groupes d'individus et d'en proposer une compensation afin de permettre une égalité réelle. Par exemple, dans le système éducatif français, « l'égalité des chances » repose en réalité sur des efforts individuels. La persistance d'inégalités scolaires malgré des politiques qui se prétendent égalitaires pose la question de l'équité : comment faire en sorte d'aider les enfants à dépasser les barrières sociales, culturelles, économiques

et les discriminations afin de pouvoir bénéficier d'une éducation de qualité ?

En abordant les inégalités par le prisme de l'équité, les actions tendent alors vers plus de **justice sociale**. En particulier parce qu'il s'agit alors de prendre en compte non seulement les conditions de vie des personnes (qui peuvent être plus ou moins les mêmes sur plusieurs générations) mais également comment ces conditions se positionnent dans la société : obtenir son baccalauréat dans les années 1970 n'ouvrait pas les mêmes perspectives d'emploi que l'obtenir dans les années 2010.

*« Quand j'appris que j'avais raté mes épreuves d'allemand et de trigo aux examens de septembre, cette année-là, pas un instant je n'attribuai cet échec à l'été que je venais de passer à servir de nounou aux Tatouées dans mon petit appartement. (...) Je me dis que j'avais raté mes examens parce que je n'arrivais pas à apprendre l'allemand, tout simplement. Certaines personnes en étaient capables, décrétai-je, d'autres non, et je faisais partie de ces dernières. » Audre Lorde, *Zami : une nouvelle façon d'écrire mon nom*. Éd. Mamelis, pp.291-292, 2001*

Perspective historique et critique

La prise en compte des femmes dans les projets de développement

L'économiste Esther Boserup est une des premières à s'intéresser à la question de l'égalité femmes-hommes et à la mettre en avant au sein des institutions internationales. La déclaration par les Nations Unies de 1975 comme l'Année Internationale de la Femme donne à ces questions une place majeure sur la scène internationale. En 1975, à Mexico, se tient la conférence mondiale de l'Année internationale de la femme « Égalité, développement et paix », qui dénonce le « biais masculin » dans le développement. À son issue est déclarée ouverte la Décennie Internationale de la Femme pour les années 1976-1985.

Cette décision s'inscrit dans un processus d'interactions entre les institutions internationales et des organisations féministes. Parmi celles-ci, la Fédération démocratique internationale des Femmes, dont les représentantes ont porté devant la Commission des Nations Unies sur la Condition de la Femme la revendication d'une intensification des actions visant à promouvoir les droits des femmes. Elle se déroule sur le thème « égalité entre l'homme et la femme, développement et paix ». Elle concrétise une recommandation émise dès 1946 pour l'organisation d'une conférence internationale des femmes.

La « Décennie de la femme » inaugure l'approche « Intégrer les femmes au développement ». Celle-ci s'axe sur le déploiement d'actions spécifiques, ciblées vers les femmes, en vue d'améliorer leur condition et de remédier à leur marginalisation dans le développement économique. Cette approche a rapidement trouvé ses limites, d'une part ayant abordé les femmes en tant que groupe homogène, d'autre part pour son emphase sur l'aspect économique. Or, comme le souligne le Fonds des Nations Unies pour la Population : « On réduit souvent les inégalités aux différences de revenus ou de richesses – à la ligne séparant les riches des pauvres. Pourtant, dans les faits, les inégalités forment un tout, dont les disparités économiques ne sont qu'une facette. Beaucoup d'autres facteurs sociaux, ethniques, politiques et institutionnels entrent en ligne de compte et se renforcent mutuellement, annihilant ensemble tout espoir d'amélioration pour les personnes laissées en marge. »

Les femmes actrices des projets de développement

En réponse à la critique d'invisibilisation des femmes dans les processus et les projets de développement, l'approche « Femmes et Développement » émerge et se focalise sur les besoins et les rôles présumés spécifiques aux femmes. Dans les faits, cette approche a pu avoir tendance à renforcer les inégalités structurelles ou les mécanismes de marginalisation des femmes. Comment ? En adoptant une approche différenciée qui ne questionne pas vraiment les rapports de pouvoir, qu'il s'agisse des rapports de pouvoir au sein de la population ciblée par le projet, ou des rapports de pouvoir Nord-Suds. N'étant pas une approche transversale à l'ensemble des projets, elle a également souffert du manque de financement des projets engagés sur cette thématique.

C'est pour intégrer ces questionnements et remédier aux inégalités que s'est généralisée l'approche « Genre et Développement ».

En 2000, la communauté internationale adopte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), parmi lesquels figure l'OMD 3 « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ». Un éclairage particulier est ainsi porté sur l'autonomisation des femmes dans l'agenda international de lutte contre la pauvreté. L'OMD 3 se traduit principalement par l'accès à l'éducation et la question des inégalités de genre n'est pas prise en compte de manière transversale dans les autres OMD.

L'adoption des Objectifs du Développement Durable (ODD) en 2015 marque une évolution sur ce point, car en sus de l'ODD 5 spécifiquement consacré à l'égalité femmes-hommes, le genre est intégré de manière transversale dans les cibles de plusieurs autres objectifs. En revanche, les personnes LGBTQI+ en sont exclues car les discriminations spécifiques qu'elles subissent ne sont pas mentionnées explicitement, alors que l'ODD 5 qui vise à l'*empowerment* les concerne particulièrement. Par exemple, les femmes bisexuelles et lesbiennes vivent des oppressions spécifiques en comparaison avec les femmes hétérosexuelles.

Les voix des femmes et des minorités de genre comptent

« Nous vivons en harmonie avec la nature depuis toujours. Si notre environnement disparaît, ce que nous sommes, notre identité et notre mode de vie disparaîtront avec. » Hindou Oumarou Ibrahim

Différentes critiques ont pu émaner des mouvements et organisations mobilisées en faveur des droits humains des femmes, associant l'approche Genre et Développement à un ensemble d'outils techniques et descriptifs et de prescriptions normatives, sans prendre en considération sa portée analytique et disruptive par rapport aux approches précédentes. D'autre part, différentes organisations et collectifs plébiscitent ainsi des perspectives alternatives, plaçant les interactions entre les femmes et l'environnement, les intersections entre luttes féministes et écologiques, au cœur de la réflexion (telles que l'approche WED - *Women, Environment and Development* ou la perspective DAWN - *Development Alternatives with Women for a New Era*, perspectives féministes du Sud). Depuis le début des années 2000, l'approche « One Health » (une seule santé) insiste sur les multiples connexions entre santé humaine, santé animale et santé environnementale. Elle inclut par exemple l'étude des maladies zoonoses (transmises de l'animal à l'humain) ou celle de l'impact des changements climatiques sur la santé. Une approche intersectionnelle inclusive de ces sujets est indispensable afin d'améliorer la santé de tou-te-s.

Bibliographie

Brugère Fabienne « Martha Nussbaum ou la démocratie des capacités », *La vie des idées*, 19 mars 2013 – laviedesidees.fr/Martha-Nussbaum-ou-la-democratie.html

Coordination Sud, « Genre et développement »
www.coordinationsud.org/nos-positions/genre-developpement/

F3E, Brigitte Bagnol et Sabine Martel, Les enjeux de genre dans la thématique « One Health », 2020 – f3e.asso.fr/ressource/enjeux-de-genre-dans-les-projets-one-health

Friant Nathanaël, « Égalité, équité et justice en éducation », *Entornos* 26 (1) :137-149, 2013 – halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01389373/document

Genre en action, « Féminisation de la pauvreté »
www.genreenaction.net/Feminisation-de-la-pauvrete.html

Kane Coumba, « Hindou Oumarou Ibrahim, voix des communautés rurales d'Afrique dans la bataille mondiale pour le climat », *Le Monde*, 21 septembre 2019 – www.lemonde.fr/afrique/article/2019/09/21/hindou-oumarou-ibrahim-voix-des-communautes-rurales-d-afrique-dans-la-bataille-mondiale-pour-le-climat_6012518_3212.html

Stonewall International « The sustainable development goals and LGBT inclusion » – www.stonewall.org.uk/system/files/sdg-guide.pdf



Evaluer • Echanger • Eclairer